

## PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

**16 BRANLY**  
**Société civile Immobilière**  
**Au capital de 18.000 €**  
**Siège social : 16 Rue Branly, 69100 VILLEURBANNE**

**En cours d'immatriculation au R.C.S. de LYON**

**Au siège social de la société ci-avant nommée,**

**Se sont réunis en assemblée générale :**

1/ Madame Sophie **HADJADJ**, enseignante, demeurant à VILLEURBANNE (69100), 23 rue Charrin,  
Associée de ladite société,

Titulaire de 50 parts numérotées de 1 à 50

**Soit 50 parts**

2/ Madame Muriel **REVOLLET**, bibliothécaire, demeurant à BRON (69500), 10 Rue Bouchet,  
Associée de ladite société,

Titulaire de 50 parts numérotées de 51 à 100

**Soit 50 parts**

3/ Madame Joëlle **ANRKI**, professeure des écoles, demeurant à YERRES (91330), 26 Rue Calbrelang,  
Associée de ladite société,

Titulaire de 50 parts numérotées de 101 à 150

**Soit 50 parts**

**Total des parts : 150**

**Soit 150 parts**

L'assemblée est présidée par Madame Sophie **HADJADJ** agissant en qualité d'associée de la société.

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Nomination des gérants ;
- ✓ Attribution des pouvoirs avec faculté de déléguer en vue d'accomplir les formalités relatives à la résolution adoptée.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de premiers co-gérants de la Société Civile Immobilière « **16 BRANLY** » :

- Madame Sophie **HADJADJ**, enseignante, demeurant à VILLEURBANNE (69100), 23 rue Charrin,

S.H  
J.A.  
AR

- Madame Muriel **REVOLLET**, bibliothécaire, demeurant à BRON (69500), 10 Rue Bouchet,

Cette résolution est mise aux voix

Pour l'adoption : 150 voix.

Contre l'adoption : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

**La résolution est adoptée.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Mesdames **HADHADJ** et **REVOLLET**, avec **faculté de déléguer ces pouvoirs**, pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Cette résolution est mise aux voix

Pour l'adoption : 150 voix.

Contre l'adoption : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.



**La résolution est adoptée.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.


## **FORMALITES**

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents.

Fait à **LYON**  
Le **20 juillet 2025**

<b>Madame Sophie HADJADJ</b> Associée	Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de gérant »  Bon pour acceptation des fonctions de gérant 
<b>Madame Muriel REVOLLET</b> Associée	Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de gérant »  Bon pour acceptation des fonctions de gérant 

S. H  
J. A.  
M. R.

<p><b>Madame Joëlle ANKRI Associée</b></p>	
--	---

**Signatures des gérantes nouvellement nommées précédées de la mention « certifié conforme à l'original »**

Certifié conforme à l'original  
Nourel Boudler



Certifié conforme à l'original  
Sophie HADJADJ

